

**Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 09 septembre 2020**



Présents : MM PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, VELLEINE, MALAVAUD, JANNETAUD D.

Procurations : Mme DOUCET représentée par M. PATAUD, Mme JANNETAUD N. représentée par CANFORA

Excusés : Mme DOUCET, Mme JANNETAUD N.

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour suite à la réception de courriers du Conseil Départemental concernant les amendes de polices et une subvention pour le hangar communal. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 07 juillet 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 07 juillet 2020.

2. Amendes de police – dotation allouée au titre de 2019

L'estimation faite par les services du Conseil Général fait ressortir le montant du programme à la somme de 717,00 € hors taxes pour un devis de 1 144,48 € H.T.. Cette dépense peut être financée à hauteur de 62,67 % par la subvention attribuée au titre de la répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police, dotation 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention.

3. Hangar communal : subvention du Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation et d'agrandissement du hangar communal de la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles et dont le coût prévisionnel s'élève à 158 656,00 € H.T. soit 190 387,20 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une aide à l'investissement de la part du Conseil Départemental dans le cadre des projets d'aménagement des bâtiments communaux. Ce fond départemental est mis à disposition sur une période de trois ans. Cette subvention est modulée en fonction de la population communale et est plafonnée. Pour la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles, la dotation maximale est de 9 180 € pour la période 2020-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention.

4. Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : délégués pour la commission des impôts

Titulaires : Dominique JANNETAUD, Gilbert BORDES

Suppléants : Gaël MALAVAUD, Jean-François CUQUEMELLE.

Ces candidats sont désignés à l'unanimité.

5. Programme d'aménagement de la forêt communale période 2021-2030

Suite à la validation du plan d'aménagement de la forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles lors du conseil municipal du 04 juillet 2019, des modifications d'aménagement de cette forêt communale ont été décidées par les services de l'Office National des Forêts.

Ces aménagements sont modifiés en raison de coupes sanitaires et du souhait de la commune de renouveler majoritairement les peuplements de douglas par régénération naturelle.

Approuvé à l'unanimité.

6. Décision modificative pour règlement emprunt du SIVOM

Compte 6558 : - 1 989,00 € ; compte 023 : + 1 572,00 € ; compte : 6618 : + 417,00 €

Compte 021 : + 1 572,00 € ; compte 1687 : + 1 572,00€

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

7. Eglise : toiture du clocher

Suite à une réunion de chantier concernant les travaux de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, M. le Maire a demandé conseil auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au sujet de la réfection de la toiture du clocher de l'église. La DRAC a transmis un estimatif à la commune. Monsieur le Maire donne lecture de ce devis. Le coût total H.T. est de 230 000,00 €. La DRAC propose de subventionner ce projet à hauteur de 40 % et d'inscrire les crédits pour l'année 2021. Pour le financement, il est également possible de demander une subvention à la Région qui serait de l'ordre de 15 % environ mais également de prendre contact à nouveau avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne commenceront qu'en 2021 et les crédits seront inscrits au budget 2021.

Approuvé à l'unanimité.

8. Enquête publique : chemins Villatange

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. GOUT Aristide, propriétaire au village de Villatange, sollicite l'acquisition de trois chemins entre ses parcelles et desservant ces dernières. Le premier chemin est situé entre les parcelles A 208 et A 209 ; le second est situé entre les parcelles A 195, A 196 et A 197 ; le troisième est situé entre les parcelles A 217, A 219, A 220 et A 221. Monsieur le Maire propose de fixer le prix à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité.

9. Demande d'acquisition parcelle communale au village de La Faye

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de M. COUFFY Nicolas, propriétaire au village de La Faye, qui sollicite l'acquisition de la parcelle AD 75 qui entoure sa maison située sur la parcelle AD 68. Cette parcelle communale permet de rejoindre le chemin communal dit de 'La Couture'. Il est donc souhaitable que la commune garde un droit de passage sur cette parcelle afin de pouvoir accéder à ce chemin. Monsieur le Maire propose de garder un droit de passage sur cette parcelle et de fixer le prix de vente de cette dernière, d'une superficie de 2 ares, à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité.

10. Voirie : validation des devis

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant la réfection de la voie communale n°1 – La Cour de Rozet.

Les devis sont les suivants en enrobé à chaud :

- EUROVIA : réfection de la voie communale n°1 – La Cour de Rozet pour un montant H.T. de 45 264,25 € soit un montant T.T.C. de 54 320,70 €.

- COLAS : réfection de la voie communale n° 1 – La Cour de Rozet pour un montant H.T. de 41 737,50 € soit un montant T.T.C. de 50 085,00 €.

Le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de H.T. de 41 737,50 € soit un montant T.T.C. de 50 085,00 € est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant la réfection de la voie communale n°116 – Le Breuil. Il est entendu que les travaux de réfection de cette voie communale se fera après enfouissement des réseaux et installation des candélabres.

Les devis sont les suivants en enrobé à chaud :

- EUROVIA : réfection de la voie communale n°116 – Le Breuil pour un montant H.T. de 11 535,65 € soit un montant T.T.C. de 13 842,78 €.
- COLAS : réfection de la voie communale n° 116 – Le Breuil pour un montant H.T. de 16 392,00 € soit un montant T.T.C. de 19 670,40 €.

Le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T. de 11 535,65 € soit un montant T.T.C. 13 842,78 € est approuvé à l'unanimité.

10. Assainissement Morterolles : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'avant-projet établi par le bureau d'étude IMPACT CONSEIL concernant le projet d'assainissement du bourg de Morterolles.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement H.T. du projet comme suit :

	Travaux	Terrain	Maîtrise d'œuvre	Totaux
Réseau	149 412,02 €		8 730,08 €	158 142,10 €
Traitement	60 838,18 €		3 555,42 €	64 393,60 €
Acquisition terrain		1 000,00 €		
	210 250,20 €	1 000,00 €	12 285,50 €	223 535,70 €

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 223 535,70 € H.T.
- Fond DSIL (80 %) : 178 828,56 €
- Autofinancement communal : 44 707,14€

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un dépôt de demande de subvention auprès des services de l'Etat afin de réaliser ce projet. Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Approbation à l'unanimité.

11. Questions diverses

Pas de questions diverses.

12. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- Forêt communale : Proposition de la visite de la forêt communale le 26 septembre 2020 par Jérôme VANY.
- Commissions com com : lecture d'un courrier de la com com pour être membre des commissions intercommunales. Liste des commissions envoyer par mail. Donner une réponse à Françoise avant le conseil communautaire du 27 octobre.
- Réunion com com : Les élus du bureau de la com com souhaitent présenter le fonctionnement de l'outil intercommunal aux communes membres. Proposition à Jean-François CUQUEMELLE de faire un DOODLE fixer la date de rendez-vous.
- Règlement intérieur : nous validerons le règlement intérieur lors du prochain conseil municipal.
- Gendarmerie : Le référent de la commune est le gendarme THOUVENEL.

➤ Commission lien social : compte rendu de la réunion du 08 septembre. Il y a 7 enfants. Un cadeau d'une valeur de 40 € par enfant sera fait avec 1 place de cinéma pour l'enfant et son accompagnateur. Le spectacle d'un montant de 475 € sera le dimanche 20 décembre à 15h. Walter sera le Père Noël. Pour les colis, l'entreprise 'Les Milles Sources' fera les colis. 30 € pour les hommes et les femmes, 20 € pour les maisons de retraite et 50 € pour les couples. Le repas des aînés sera le 24 janvier 2021. Des devis sont en cours d'élaboration pour environ une cinquantaine de personnes.

➤ MAFPA : 2 propositions de reprise sont à l'étude. 1 dossier possède l'agrément. Pour l'autre, l'agrément est en cours. Affaire à suivre.

Le 1^{er} Adjoint, Carmine CANFORA :

➤ Voirie : lecture du compte rendu de la commission voirie du 2 septembre 2020. Les travaux sont faits en interne par les employés communaux sauf pour les devis des routes de La Cour de Rozet et du Breuil. Les enrobés à chaud sont réalisés par l'entreprise COLAS pour La Cour de Rozet et par l'entreprise EUROVIA pour Le Breuil.

Le 2^{ème} Adjoint, Gilbert BORDES :

➤ Eglise : La réunion de chantier du 28 août a été annulée.

➤ Hangar communal : Nous sommes toujours dans l'attente de l'architecte

➤ Réfectoire : en attente des devis. Acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour laver le linge des gîtes.

Demande d'intervention du conseiller municipal, Jean-François CUQUEMELLE :

➤ M. Pierre MALAVAUD demande s'il est possible de passer l'épaveuse et de niveler le chemin qui mène à la station.

La séance est levée à 20 h 17.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES